

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Giscos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Fabienne BARBOT, Maire.

Date de la convocation : 14 Octobre 2021

Présents : M. RIOT Sébastien, M. MOKTAR Samuel, Mme COURREGELONGUE Chantal, Mme GALAY HAMON Françoise, M. GARBAYE Michel, M. GAUDON Stéphane, Mme GILBIN Marie, M. VIVAS Nicolas.

Absente : Mme MERRIAUX Fabienne.

Secrétaire de séance : M. GAUDON Stéphane

SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques Territoriales ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité technique en sa réunion du 19 Octobre 2021 ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE

- la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe à **27** heures hebdomadaires et son remplacement par un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe à **35** heures hebdomadaires ;

- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} novembre 2021, et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

ACHAT VEHICULE COMMUNAL :

Madame le Maire propose à l'assemblée que la commune se dote d'un véhicule.

Ce véhicule devrait permettre à l'employé communal de transporter les différents matériels dont il a besoin pour ses activités mais également de se déplacer à l'intérieur ou à l'extérieur de Giscos.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accepter l'achat d'un véhicule communal.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les recherches correspondantes.

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES :

Messieurs RIOT Sébastien et MOKTAR Samuel ont réajusté les tarifs de la location de la salle des fêtes en fonction de la localisation, du statut des demandeurs et des périodes louées.

Ils proposent les tarifs suivants à compter du 1^{er} novembre 2021 :

		ETE: 1er Juin au 30 Septembre			HIVER : 1er Octobre au 30 Mai		
Localisation	locataire	week-end	Jour sup	A la journée	week-end	Jour sup	A la journée
Commune de Giscos	Habitant	60	15	30	90	30	45
	Association	0	0	0	0	0	0
	Entreprise	80	15	40	110	30	55
C D C	Habitant	80	15	40	110	30	55
	Association	30	15	15	60	30	30
	Entreprise & Organisme	100	15	50	130	30	65
Hors CDC	Habitant	150	15	75	180	30	90
	Association	80	15	40	110	30	55
	Entreprise & Organisme	200	15	100	230	30	115

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de réaménager les tarifs de location de la salle des fêtes suivant le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} novembre 2021.

OCCUPATION TEMPORAIRE DOMAINE PUBLIC :

Madame le Maire explique que deux commerçantes ambulantes souhaiteraient pouvoir stationner sur la commune de Giscos afin de développer leur activité et qu'il y a lieu de mettre en place une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Il y a d'une part Mme GOURGUES Angélique qui proposerait une petite épicerie avec la vente de produits alimentaires les mardis matin de 10h à 11h et d'autre part Mme COUGOUILLES Elodie qui proposerait des prestations de coiffure le mardi des semaines impaires de 9h à 19h.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accepter que Mesdames GOURGUES Angélique et COUGOUILLES Elodie proposent leurs services sur la commune de Giscos.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public et tous les documents s'y rattachant.

SITE INTERNET :

Monsieur MOKTAR fait une présentation du nouveau site internet de Giscos sur lequel il travaille avec l'enrichissement de nouveaux onglets et fonctionnalités.

FESTIVITES A VENIR :

Madame le Maire confirme que le pot de départ, initialement prévu pour la retraite de Madame LALES et le départ pour la commune de Lartigue de Monsieur GILBIN, aura lieu le 19 novembre 2021. Madame LALES ne sera pas présente à celui-ci.

Un arbre de Noël est prévu le samedi 11 décembre 2021 avec l'après midi un spectacle de magie suivi d'un goûter et d'une remise de cadeaux, dont ceux confectionnés au crochet par les mains de Madame Laloubeyre, pour les enfants et les paniers garnis pour les aînés de plus de 80 ans de la commune.

L'inauguration des agrès fitness se déroulera le samedi 18 décembre 2021 de 10h à 11h30 en présence des deux conseillers départementaux, Madame DEXPERT et Monsieur GLEYZE.

TRAVAUX COMMUNAUX :

Madame le Maire indique que les travaux concernant le changement des menuiseries à la mairie ont été réalisés.

Concernant le marquage de la cour de l'école, celui-ci ne sera pas fait compte tenu du coût très élevé de cette réalisation. Par contre deux bancs ont été achetés. Les arbustes le seront la semaine prochaine et plantés en suivant tout le long du grillage.

Madame le Maire présente le devis du cabinet ABAC, géomètre de Langon, concernant l'établissement d'un plan de division et d'un document modificatif du parcellaire cadastral pour le chemin rural N°5 jouxtant la propriété de Monsieur CASEY, 2588 route de Marans à Giscos.

COMPTES RENDUS REUNIONS :

Madame COURREGELONGUE fait un compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 18 octobre. Une classe, suite à la mesure de sauvegarde lors de la rentrée scolaire 2021/2022, devrait fermée à la prochaine rentrée. Une rencontre avec l'inspectrice devrait avoir lieu en novembre avec les Maires. Actuellement 75 enfants fréquentent le RPI mais les effectifs repartent à la hausse en maternelle c'est pourquoi une mobilisation des parents et des élus sera nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Formation défibrillateur** : une nouvelle session de formation à l'utilisation du défibrillateur aura lieu le jeudi 25 novembre 2021.
- **Plan communal de sauvegarde** : Madame le Maire indique que le plan de sauvegarde commencé lors du précédent mandat doit être finaliser. C'est un outil réalisé, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.
- **Bibliothèque** : Madame Le Maire propose que les étagères en place dans la salle des conseils servent pour un point bibliothèque. Dans le prochain Cap sur Giscos, un appel aux dons de livres récents sera demandé. Cette bibliothèque fonctionnera librement aux heures d'ouverture de la Mairie le mardi et jeudi pour l'instant.
- **Affaissement chaussée** : Madame le Maire indique que la chaussée au niveau du croisement de la route d'Escaudes est en train de s'affaisser. Il serait important de faire intervenir les services du centre routier pour savoir ce qu'il y a lieu de faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.